

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, dimanche 14 mars 1813.

INTÉRIEUR.

COBPS LÉGISLATIF.

Présidence de M. le comte Montesquiou.

Séance du 25 février.

Le discours de S. Ex. le Ministre de l'intérieur sur la situation de l'Empire, pendant les années 1811 et 1812, a été analysé dans cette feuille d'une manière très rapide et qui ne peut en donner une idée suffisante à nos lecteurs. Cependant l'étendue de ce vaste tableau qui occupe 25 colonnes du Moniteur ne nous permettant pas de le reproduire ici tout entier, nous nous bornerons à en extraire les articles qui nous ont paru de l'intérêt le plus général.

Exposé de la situation de l'Empire, présenté au Corps-Législatif dans sa séance du 25 février, par S. Ex. M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur.

MESSIEURS,

Sa Majesté m'a ordonné de vous faire connaître la situation de l'intérieur de l'Empire dans les années de 1811 et 1812.

Vous verrez avec satisfaction que malgré les grandes armées que l'état de guerre maritime et continentale oblige de tenir sur pied, la population a continué de s'accroître; que notre industrie a fait de nouveaux progrès; que jamais les terres n'ont été mieux cultivées, les manufactures plus florissantes; qu'à aucune époque de notre histoire la richesse n'a été plus répandue dans les diverses classes de la société.

Le simple cultivateur aujourd'hui connaît les jouissances qui lui furent jusqu'à présent étrangères; il achète au plus haut prix les terres qui sont à sa convenance; ses vêtements sont meilleurs, sa nourriture est plus abondante et plus substantielle; il reconstruit ses maisons plus commodes et plus solides.

Les nouveaux procédés dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les arts utiles ne sont plus repoussés, par cela même qu'ils sont nouveaux. Partout on tente des essais, et ce que l'expérience démontre préférable, est utilement substitué aux anciennes routines. Les prairies artificielles se sont multipliées; le système des jachères s'abandonne; des assolements mieux entendus, de nouvelles cultures augmentent le produit de nos terres; les bestiaux se multiplient; les races s'améliorent; de simples laboureurs ont acquis les moyens de se procurer à de hauts prix, les bœufs de race espagnole, les étalons de nos meilleures espèces de chevaux; éclairés sur leurs vrais intérêts, ils n'hésitent pas à faire ces utiles achats; ainsi les besoins de nos manufactures, de notre agriculture et de nos armées sont chaque jour mieux assurés.

Ce degré de prospérité est dû aux lois libérales qui régissent ce grand Empire, à la suppression de la féodalité, des ulmes, des mains-mortes, des ordres monastiques, sup-

pression qui a constitué ou affranchi un grand nombre de propriétés particulières, aujourd'hui le patrimoine libre d'une multitude de familles jadis prolétaires; il est dû à l'égalité des partages, à la clarté et à la simplification des lois sur la propriété et sur les hypothèques, à la promptitude avec laquelle sont jugés les procès dont le nombre décroît chaque jour: c'est à ces mêmes causes et à l'influence de la vaccine que l'on doit attribuer l'accroissement de la population.

Et pourquoi ne dirions-nous pas que la conscription, elle-même, qui, chaque année, fait passer sous nos drapeaux, l'élite de notre jeunesse, a contribué à cet accroissement en multipliant le nombre des mariages; en les favorisant, parce qu'ils fixent pour toujours le sort du jeune Français qui, une première fois, a obéi à la loi.

Population.

La population de la France était en 1789, de 26,000,000 d'individus; quelques personnes réduisaient même leurs calculs à 25,000,000. La population actuelle de l'Empire est de 42,700,000 âmes, dont 28,700,000 pour les départements de l'ancienne France. Cette population n'est pas le résultat de simples conjectures, mais de recensemens exacts: c'est une augmentation de 2,500,000 ou de près d'un dixième depuis 24 ans.

-- Le ministre, après avoir parlé avec beaucoup de détails de l'agriculture, des manufactures et des objets de nouvelle industrie fait la récapitulation suivante:

Nous avons trouvé que les produits bruts de notre agriculture et de notre sol étaient de	5,031,000,000
Que la main-d'œuvre et la première fabrication accroissent d'abord ces produits bruts de	1,300,000,000
Que les produits de notre nouvelle industrie sont de	65,000,000
EN TOUT.	
6,396,000,000	

Mais ces matières premières n'ont pas été toutes manufacturées encore. Celles qui l'ont été ne sont pas elles-mêmes au point où elles doivent arriver pour être livrées à nos usages, à nos consommations journalières: le bled n'est pas devenu du pain, les étoffes ne sont pas devenues des vêtements, et la dernière main d'œuvre qui doit compléter la valeur définitive de toutes les valeurs déjà créées est au moins du dixième de ces valeurs ou de 639,700,000

Ainsi la valeur totale des matières que chaque année leur reproduction réelle donne à nos consommations, est au moins de . . . 7,035,600,000

Le soin d'assurer nos frontières n'a pas été un instant perdu de vue.

De grands travaux ont consolidé le système de défense du Helder, qui est la clef de la Hollande. Ils ont employé 4,800,000 fr. Cette place peut désormais être considérée comme inattaquable. Les forts Lasalle, de l'Écluse, Duquesne et Morland, qui défendent l'entrée du Zuyderzée et le port du Texel, peuvent se défendre pendant 60 jours de tranchée ouverte. Cette année ils acquerront les 90 jours de résistance qu'ils doivent avoir. Si ces travaux eussent été faits il y a 15 ans, la Hollande n'eut pas perdu deux flottes.

Pendant qu'on achevait de creuser le bassin d'Anvers, cette place recevoit une augmentation de forces proportionnée à l'importance du défilé qui devait lui être confié; les travaux faits s'élevèrent à 8,400,000 fr. C'est aujourd'hui une de nos plus fortes places; elle est mise par les gens de l'art sur le même rang que Strasbourg et Metz.

Flessingue a été l'objet des soins de nos officiers du génie depuis 1809; nous y avons dépensé 10,300,000 fr. Les forts Montebello, Saint-Hilaire, Lacoste, les quatre Couronnes, font estimer aux gens de l'art, que cette place peut soutenir 100 jours de tranchée ouverte. Plus de 6000 hommes y ont des casernes à l'abri de la bombe. Il n'y avait rien en 1809.

Ostende a reçu de grandes améliorations; on a construit deux forts en pierre sur les dunes; on y a dépensé 4,000,000.

Le port de Cherbourg est maintenant renfermé dans une vaste enceinte, qu'une dépense de 5,700,000 fr. a mise en état de soutenir 30 jours de tranchée, et dans un an elle en pourra soutenir 90.

Brest, Belle-Isle, Quiberon, la Rochelle ont été améliorés; de nouveaux forts s'élevèrent à l'Isle-d'Aix, à l'Isle d'Oleron, à l'embouchure de la Gironde, à Toulon, aux îles de Hières, à la Spezzia, à Portoferraio.

Sur toutes nos côtes, les batteries les plus importantes ont été fermées à la gorge par des tours voutées à l'épreuve de la bombe, et armées de canons.

Chaque année voit augmenter la force de Corfou; des camps retranchés couvrent la place.

Du côté de terre notre ligne de défense du Rhin a reçu par-tout un nouvel accroissement. Kehl est achevé. On a fait pour 5,700,000 fr. d'ouvrages à Castel et à Mayence, pour 3,800,000 fr. à Juliers, à Wesel pour 4,700,000 fr.

Enfin, les travaux d'Alexandrie, où l'on a dépensé 25,000,000, ont continué à recevoir les mêmes améliorations.

Les places d'une moindre importance ont reçu les fonds que réclamaient leurs besoins; leur dépense a été de 21,000,000 fr.

Instruction publique.

En 1809 le nombre des élèves des Lycées n'était que de 9,500, dont 2,700 externes, et 6800 pensionnaires;

Aujourd'hui, le nombre des élèves est de 18,000, dont 10,000 externes, et 8,000 pensionnaires.

Cinq cent dix collèges donnent l'instruction à 50,000 élèves, dont 12,000 pensionnaires.

Dix-huit cent soixante-dix-sept pensions ou institutions particulières sont fréquentées par 47,000 élèves.

Trente-un mille écoles primaires donnent l'instruction du premier degré à 920,000 jeunes garçons. Ainsi 1,000,000 de jeunes français reçoivent le bienfait de l'instruction publique.

L'école normale de l'Université forme des sujets distingués dans les sciences, dans les lettres, dans la manière de les enseigner. Ils portent chaque année dans les lycées les bonnes traditions, les méthodes perfectionnées.

Les 35 académies de l'Université ont 9000 auditeurs; les deux tiers de ces élèves suivent les cours de droit et de médecine.

L'école polytechnique donne tous les ans aux écoles spéciales du génie, de l'artillerie, des ponts et chaussées et des mines, 150 sujets déjà recommandables par leurs connaissances.

Les écoles de Saint-Cyr, de Saint Germain, de la Fleche, fournissent tous les ans 1500 jeunes gens pour la carrière militaire.

Le nombre des élèves des écoles vétérinaires est doublé. Les intérêts de l'agriculture ont dicté une meilleure organisation de ces écoles.

L'académie de la Crusca de Florence dépositaire du plus pur idiôme de la langue italienne,

L'institut d'Amsterdam,

L'académie de Saint-Luc de Rome,

ont reçu de nouveaux réglemens et des dotations suffisantes.

Les travaux de l'institut de France se continuent; le tiers de son dictionnaire est fait, il peut être achevé dans deux ans; les recherches sur notre langue, sur notre histoire occupent un grand nombre de ses membres.

Les traductions de Strabon et de Ptolomée honorent les savans utiles qui en ont été chargés. Le 6.^e volume du Recueil des Ordonnances des rois de France a été publié.

La dernière partie de ce discours concernant la Marine, se termine ainsi:

Enfin sur nos 100 vaisseaux, nous en avons aujourd'hui 65 armés, équipés, approvisionnés pour six mois, constamment en partance, appareillant tous les jours et dans une situation telle qu'aucun ne sait, au moment où on leve l'ancre, si c'est pour un exercice ou pour une expédition lointaine.

La conscription maritime produit tous les ans vingt mille jeunes gens. L'inscription des pêcheurs produit aussi des ressources importantes.

Enfin, au moment où la paix continentale aurait rendu disponible la conscription de tout l'Empire, nous pourrions, à volonté, accroître la conscription maritime.

Les garnisons des vaisseaux étaient tirées de l'armée de terre.

Une partie du canonage à bord se faisait par le corps impérial des canoniers de la marine.

L'administration de la marine a désiré que l'un ou l'autre de ces corps fût rendu à l'armée de terre, et que le service fût fait par des marins propres aux manœuvres.

toutes comme aux manœuvres basses, qui pussent également monter au haut des mâts, faire la manœuvre du canon et servir comme garnison de vaisseau.

L'avantage de ce système était évident; c'était doubler nos gens de mer et nous mettre à même un jour, en envoyant des hommes de garnison sur nos escadres avec quelques canonniers, de doubler les équipages. Les circonstances actuelles où nous avons à soutenir deux guerres continentales, ont fait apprécier l'avantage d'avoir dans l'armée 40,000 vieux soldats propres au service de terre comme au service de mer.

C'est leur changement de destination qui a rendu nécessaire l'appel de la conscription maritime de 1814.

L'Angleterre peut avoir le nombre de vaisseaux et de troupes de terre qu'elle voudra; elle peut donner à son commerce la direction qui lui convient; mais nous prétendons rester dans les mêmes droits. Si elle prétend nous imposer la condition secrète de détruire nos escadres, de les réduire à 30 vaisseaux ou de souscrire à des traités de commerce non conformes à nos intérêts, une telle paix ne sera jamais signée par l'Empereur, ni désirée par aucun Français.

Nous désirons la paix; mais si nous ne pouvons l'avoir qu'à ces conditions, il faudrait bien continuer la guerre, et chaque année de guerre nous accroîtrions nos forces navales, sans que la supériorité de l'ennemi pût nous en empêcher.

L'armée de terre se compose de la garde impériale, qui comprend 20 régimens d'infanterie et 44 escadrons; de 152 régimens de ligne et 37 d'infanterie légère, faisant 189 régimens d'infanterie ou 945 bataillons français; de 15 régimens d'artillerie, de 30 bataillons du train; de 90 régimens de cavalerie, à huit compagnies chacun; indépendamment de quatre régimens suisses, de six régimens étrangers et de plusieurs bataillons coloniaux.

Je ne vous parlerai point, Messieurs, d'événemens militaires ni politiques; je ne pourrais rien ajouter à ce qui est à votre connaissance et à ce que l'Empereur vous a dit en peu de mots, mais avec tant de profondeur.

Il m'a paru que le simple exposé de notre situation intérieure, appuyé sur des états et sur des chiffres, l'exposé de notre situation maritime et militaire étaient suffisans pour faire comprendre l'immensité de nos ressources, la solidité de notre système et les grâces que nous avons à rendre à un gouvernement vigilant dont les travaux sont constamment consacrés à tout ce qui est grand et utile à la gloire de l'Empire.

Le compte de l'administration des finances, qui vous sera incessamment communiqué, vous fera connaître leur situation prospère; ce que je pourrais en dire serait insuffisant et incomplet.

La ferme résolution du souverain de protéger également toutes les parties de son Empire, et de marcher constamment dans le même système d'économie et de grande administration ne peut que redoubler, s'il est possible, la confiance et l'amour que lui portent tous ses sujets.

Séance du 26 février.

Cette séance est employée à la formation de la Commission des finances.

Six membres seulement obtiennent la majorité absolue des suffrages, savoir:

MM. Dumolard (de l'Yonne), Paroletti, le Baron Blanquart de Bailleul (du Pas-de-Calais), Félix Faulcon (de la Vienne), le chevalier de Septenville (de la Dyle), et le chevalier Adet (de la Nièvre).

Ils sont proclamés membres de la Commission des finances du Corps-législatif.

Un dernier scrutin, pour compléter cette commission, est renvoyé à demain.

La séance est levée.

Séance du 27.

L'ordre du jour appelle le complètement de la Commission des finances.

Un scrutin de ballottage ayant eu lieu entre MM. le baron Lezurier de la Martel (Seine-inférieure) et le chevalier Lefavre Gineau (Ardennes), le dépouillement des votes donne la pluralité relative à M. Lezurier de la Martel.

Il est proclamé membre de la Commission des finances du Corps-législatif.

La séance est levée.

VARIÉTÉS.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

Analyse des travaux de la classe des sciences mathématiques et physiques de l'institut impérial, pendant l'année 1812 -- Partie Physique; par M. le chevalier Cuvier, secrétaire perpétuel.

Médecine et chirurgie.

Après douze ans d'expériences faites dans tous les pays civilisés depuis la découverte de la vaccine, la classe a pensé qu'il était utile de rassembler les résultats de l'observation sur un objet si important pour l'humanité. Un autre motif rendait ce travail nécessaire. Des objections et des doutes avaient été élevés par des hommes instruits, et dont le témoignage était fait pour avoir de l'influence sur l'opinion publique. On a même été jusqu'à mettre en question si l'inoculation de la petite vérole, considérée et comme préservatif, et, dans quelque cas, comme remède de diverses maladies, n'était pas encore préférable à celle de la vaccine, ou ne méritait pas au moins d'être conservée conjointement avec elle.

MM. Berthollet, Percy et Hallé, commissaires, se sont occupés des recherches nécessaires pour satisfaire aux intentions de la compagnie, et ont présenté par l'organe de M. Hallé un rapport étendu, dont la classe a ordonné l'impression. Ils y ramènent les divers points de la discussion à six questions principales. Sous leurs différens titres, ils réunissent, d'une part, autant qu'il leur a été possible, tout ce qui a été authentiquement et exactement recueilli sur les effets de la vaccine, en Europe et dans les contrées où les européens ont pu faire adopter la vaccination.

Ils rapprochent ainsi un grand nombre de faits observés sur-tout en France, en Angleterre, en Italie, dans les Indes-Orientales et dans les Amériques, et sur des individus de classes, de constitution, de genre de vie, d'habitudes et de mœurs très-différens. D'une autre part, ils cherchent à évaluer les faits principaux sur lesquels ont été fondées les objections les plus raisonnables, qu'ils ne cherchent point à éluder ni à dissimuler. Com-

parant ainsi la somme appréciable et calculable des observations, ils sont conduits nécessairement et par des conséquences aussi exactes qu'on les peut obtenir dans une matière semblable, aux conclusions par lesquelles ils terminent leur rapport; savoir:

Que l'insertion du virus vaccin n'introduit point dans le corps une matière qui puisse y porter un trouble remarquable, et qui ait besoin d'être expulsée par un mouvement comparable à celui qui résulte de l'inoculation.

Que les éruptions qui se sont jointes quelquefois, lors des premières vaccinations, aux effets ordinaires de la vaccine, étaient dues non pas au virus lui-même, mais à des circonstances le plus souvent connues et déterminables au milieu desquelles ces vaccinations s'étaient faites;

Que les épidémies malheureuses observées dans quelques cas, ont tenu évidemment à des causes étrangères, qui se sont développées pendant le cours de la vaccine, ou qui déjà existantes ont acquis une intensité due, non pas comme on l'a dit, à l'accession du virus vaccin, mais à l'état particulier des sujets;

Que les désordres consécutifs, quand ils ne se rapportaient pas à des maladies pré-existantes, ont évidemment été des cas très particuliers, tenant à des circonstances individuelles et que leur nombre n'ayant aucune proportion avec la somme immense des observations exemptes de suites fâcheuses, ils ne peuvent donner lieu à aucune conséquence générale;

Que ces observations malheureuses, en les supposant incontestables, sont plus que compensées par les nombreux exemples de maladies chroniques et rebelles qui ont complètement et inopinément cessé à la suite des vaccinations: exemples qui, comparés à ceux d'effets semblables de l'inoculation ordinaire, et sur-tout si l'on met en ligne de compte la différence d'intensité et de danger des deux maladies, donnent toute supériorité au virus vaccin;

Enfin que la vertu préservative de la vaccine, quand le virus a été pris dans les circonstances aujourd'hui bien déterminées qui en assurent la pureté, et que son développement a été complet, est pour le moins aussi assurée que celle de la petite verole elle-même, et que la vaccine jouit de plus de l'avantage immense pour la société de circonscrire les épidémies varioliques, et peut faire raisonnablement espérer, si sa pratique continue d'être encouragée, que l'on verra enfin disparaître l'un des plus déplorable fléaux dont l'humanité ait eu à gémir.

PROVINCES ILLYRIENNES.

Suite des dons offerts par les communes, cantons et particuliers d'Illyrie.

La ville de Raguse offre quatre cavaliers montés et équipés.

Le Consortio de Pago offre huit chevaux équipés.

Le tribunal de 1.^{ère} instance de Villach offre un cheval équipé.

Les corps des notaires et des avoués du ressort du tribunal de 1.^{ère} instance de Villach, offrent deux chevaux équipés.

L'Evêque grec de Sebenico et des bouches de Cattaro, offre en son nom et en celui des 5 monastères du rite grec en Dalmatie, trois chevaux équipés.

Le Subdélégué de Sebenico a offert 300 fr.

Casa da vendersi al pubblico incanto.

Questa casa è a Zara capo-luogo della Dalmazia contrada detta del Sale al n.° 8,6 ed è occupata dal sig. proprietario.

È stata pignorata in pregiudizio del sig. Vincenzo Pasini tanto in sua specialità, quanto come procuratore del sig. Gaetano Pasini suo figlio possidente; domiciliato a Zara, contrada detta del Sale con atto di Salvator Bernardi Usciere il giorno primo del mese di dicembre 1812 ad istanza del sig. Antonio Ghiglianovich possidente domiciliato in Zara, in contrada detta Califfi al n.° 15.

Una copia dell'atto di pignoramento è stata rimessa al cancelliere del giudice di pace di Zara, ed un'altra copia al sig. Angelo Nani primo aggiunto municipale facente funzioni di podestà della comune di Zara.

Questo pignoramento è stato trascritto all'ufficio della conservazione delle ipoteche a Zara il giorno tre dicembre 1812, volume primo articolo nono.

Una simile trascrizione è stata fatta alla cancelleria del tribunale di prima istanza a Zara, il giorno cinque dicembre 1812.

L'aggiudicazione preparatoria avrà luogo all'udienza che il medesimo tribunale terrà il giorno diecinueve del corrente mese di marzo mille ottocento tredici.

Il creditore sig. Antonio Ghiglianovich ha offerto ne capitoli di vendita la somma di franchi tremila cinquecento.

L'avvocato sig. Francesco Salomoni patrocinatore domiciliato a Zara in contrada s. Grisogono al n.° 237 è incaricato di procedere per l'oppignorante.

Il presente estratto è stato esposto nella tabella nella sala delle udienze del tribunale il giorno quattro marzo mille ottocento tredici.

Fatto a Zara il giorno quattro del mese di marzo 1813.

Pel cancelliere impedito

(L. S.)

S. Summo Canc. C.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Direction de Laybach.

AVIS AU PUBLIC.

Le public est prévenu que le 5 avril et jours suivants, il sera procédé par-devant M. le Maire de la commune de Veldes à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, des objets ci-après désignés provenant des corporations supprimées et dont quelques-uns peuvent servir à l'exercice du culte,

S A V O I R :

1.° Argenterie et autres effets précieux, comme Encensoirs, Lampes, Statues, Chandeliers, etc. etc.

2.° Tables, Chaises, bois de Lits, Cloches, Livres, etc. etc.

Ceux qui voudront prendre connaissance du Cahier des charges et de l'inventaire estimatif, où ces objets sont plus amplement détaillés, pourront s'adresser au bureau des Domaines de Radmansdorf, où ils se trouvent déposés.

Le vérificateur de l'Enregistrement et des Domaines,

B E L L A.